REVUE

DE LA

NUMISMATIQUE

BELGE,

PUBLIÉE SOUS LES AUSPICES DE LA SOCIÉTÉ ROYALE DE NUMISMATIQUE,
PAR MM. R. CHALON, L. DE COSTER ET C. PICQUÉ.

—

5e SÉRIE. — TOME II.

BRUXELLES,
LIBRAIRIE POLYTECHNIQUE BELGE D'AUG. DECQ,
9, RUE DE LA MADELEINE.

1870

CURIOSITÉS NUMISMATIQUES.

MÉDAILLES ET MONNAIES RARES ET INÉDITES.

QUATORZIÈME ARTICLE.

Planche I.

Clinkart de Jean de Heinsberg. — Monnaie de Marche. — Esterlin de Florent de Hollande. — Monnaie de Luxembourg. — Jeton de la Monnaie de Bruges. — Médaille de l'âne.

I

Personnage couronné, assis de face, sur un trône gothique à six clochetons. De la main droite il tient l'épée haute, et appuie la gauche sur un écusson écartelé de Looz-Chiny et Heinsberg, avec un petit écusson au lion sur le tout : ✠ IOhS ⁂ DEI ⁂ GRT × EPS × LEOD ⁂ Z ⁂ COM ⁂ LOS.

— Dans une épicycloïde à quatre lobes, croix formée d'une triple bande, évidée, ornée et feuillue : ✠ XPC ⁂ VINCIT ⁂ XPC ⁂ REGNAT ⁂ XPC IHPE-RATT ⁂.

Or. Gr. 3.50. Collection de M. le Dr Dugniolle.

Ce *clinkart*, imitation servile de ceux de Philippe le Bon, a été fait par son contemporain, l'évêque de Liége, Jean VIII, de Heinsberg. L'exemplaire de M. le Dr Dugniolle, que nous décrivons ici, diffère notablement, par la légende, de celui qu'a donné M. de Renesse dans son ***Histoire numismatique***, pl. X, n° 2, et que cite M. Perreau dans son catalogue général des monnaies liégeoises.

II

Lion rampant à queue fourchue, dans un cercle en grênetis : ✠ IO....S DEI : GRT : RE : P.

— Grande croix pattée coupant la légende : MON | ETT | MTR | ....

Arg Gr. 0 88. Collection de M. Wystmann.

La légende du revers est malheureusement incomplète, mais il nous paraît impossible d'y voir autre chose que le nom de *Marche*, petite ville du duché de Luxembourg, qui reçut, en 1327, sa charte d'affranchissement de Jean de Bohême, duc de Luxembourg et roi de Pologne (REx Polonie), *in partibus infidelium*. Les lettres illisibles seraient alors ETIE, qui rempliraient bien l'espace vide dans le premier canton de la croix.

M. Serrure fils a décrit, dans le tome II, 2e série de la Revue belge (pl. II, n° 10), une pièce d'un type tout à fait semblable à la monnaie de Marche et qui doit en être ou le modèle ou la copie. Cette pièce, de Thierry de Heinsberg, comte de Looz (1336-1361) a été frappée à Hasselt.

Nous n'avons pas vu, en nature, la pièce de M. Serrure;

mais celle de Marche nous a frappé par son caractère sauvage. Le lion du droit ressemble moins au roi du désert qu'à un ours blanc qui sort de son bassin en secouant sa fourrure mouillée.

Cette pièce est, croyons-nous, la première monnaie de Marche qu'on ait signalée. On savait, par une note insérée dans un compte de la prévôté de Mons, que Philippe le Bon, en 1443 ou 1444, avait fait forger, dans cette petite ville du duché dont il venait d'obtenir la mambournie, des *mailles d'or*, égales en poids et valeur aux mailles du Rhin, mais ces pièces sont encore à retrouver (1).

III

Tête de face, couronnée de trois roses : ✠ FLORENTIVS COCDS.

— Croix pattée, coupant la légende et anglée de douze globules : DVR | DRE | NCIS | CIVI'.

Arg. Gr. 1.30. Collection de M. Serrure fils.

On ne connaissait pas d'esterlin à tête, frappé en Hollande, mais il était à présumer que ce type, qui avait joui d'une si grande faveur dans les autres provinces des Pays-Bas, n'avait pas été négligé par les comtes de Hollande, parents de Jean d'Anvesnes, le grand fabricant d'estrelins. Cette présomption s'est réalisée.

La pièce que nous donnons ici, appartient à Florent V (1256-1296), qui régna pendant quarante ans et qui fut

(1) *Revue de la numismatique belge*, t. I, 2e série, p. 432.

un des premiers à imiter les gros tournois de saint Louis. Elle a été frappée dans la ville monétaire des comtes de Hollande, à Dordrecht. Le mot *Durdrencis,* en latin, est l'une des nombreuses formes du nom de cette ville, qu'on trouve écrit *Dorrechtsdrecht, Doertrecht, Toerdrecht, Thordrecht, Thurendrecht, Durdrecht,* etc, et sur l'étymologie duquel les opinions varient. (*Voy.* Vander Aa, *Aardrykskundig Woordenboek,* t. III, p. 456.)

N'oublions pas de dire, ce qui intéresse surtout les amateurs, qu'il a été trouvé deux exemplaires de cette pièce, dont l'un en mauvais état de conservation, l'autre très-beau, que nous avons fait graver.

IV

Lion rampant, entouré de la légende : ✠ MONETA ✠ LVCEB. Bordure des gros tournois composée d'un petit lion et de onze trèfles.

— Croix pattée, coupant la légende intérieure : OCE | MBO | VR · D | VXL. (*Dux locembour*). Légende extérieure : ✠ BNDICTV · SIT · NOME · DNI · NRI · IHV · XPI.

Arg. Chez M. Justen.

Cette jolie petite monnaie ne porte pas le nom du duc qui l'a fait frapper; mais comme elle est une imitation parfaite d'un tiers de gros ou de *blanc au lion* de Louis de Male, comte de Flandre (1346-1384) (1), on ne peut

(1) Gaillard, pl. XXVII, n° 222.

la donner qu'à l'un de ses contemporains, Charles, roi de Bohême (1346-1353), ou plutôt Wenceslas (1353-1383).

V

Balancier monétaire ou presse à vis : **FELICITAS PUBLICA**. A l'exergue : SACRA MONETA.

— Dans une couronne de laurier, en six lignes : **CAROLO LOTH : PRINC : MONETÆ BRVG : PROTECTORI S.P.V.O.D.D. 1749** : Au-dessous, un petit lion, marque de la monnaie de Bruges.

Cuivre. Collection de M. le Dr Dugniolle.

A la suite du traité d'Aix-la-Chapelle, du 18 septembre 1748, les Français durent évacuer notre pays qu'ils avaient envahi trois ans auparavant. Le prince Charles de Lorraine, beau-frère de l'impératrice Marie-Thérèse, fut nommé gouverneur général des Provinces Belgiques. Ce prince, dont la mémoire est restée populaire parmi nous, étendit sa sollicitude vraiment paternelle, sur toutes les branches de l'administration.

Un placcard, en date du 19 septembre 1749, décréta la refonte de toutes les monnaies antérieures et la frappe de nouvelles espèces. Cette fabrication allait rendre l'activité aux trois hôtels des monnaies qui existaient alors à Anvers, à Bruxelles et à Bruges. Le jeton ci-dessus a été fait à Bruges pour remercier le prince de la part qu'il avait prise à cette mesure, et pour réclamer sa protection. Il est probable que l'existence de l'atelier de Bruges était déjà menacée. Quand Joseph II, dans ses idées de centralisation excessive,

le supprima définitivement, par un édit du 5 avril 1786, il était fermé, de fait, depuis plusieurs années.

Ce jeton est très-rare, nous ne savons pourquoi, et l'auteur de la Description des médailles du règne de Marie-Thérèse ne l'a pas décrit [1]. La Monnaie de Bruxelles en possède encore les coins; ils sont portés dans le catalogue imprimé sous les n°s 711 et 712.

VI

Le 29 mai 1793, les Lyonnais, qui depuis six mois tremblaient sous la dictature d'un démagogue épileptique, d'un séïde de Marat, nommé Chalier, s'insurgèrent contre cet assassin fanatique, chassèrent les deux commissaires de la Convention, Nioche et Gauthier, et mirent en jugement Chalier lui-même. Malgré les menaces terribles de la Convention, ce fou furieux fut exécuté le 18 juillet 1793, six jours après que Marat, son modèle, eut perdu la vie de la main de Charlotte Corday.

Cette exécution coûta cher aux Lyonnais. Après un siège de soixante-dix jours, la ville, écrasée par les bombes et réduite par la famine, dut se rendre aux troupes de la Convention. Un décret du 12 octobre (21 vendemiaire) ordonnait la destruction de Lyon, dont le nom même ne devait plus être prononcé. Trois commissaires étaient chargés de mettre ce beau décret à exécution, *Collot d'Herbois,* ancien comédien, *Laporte* et *Fouché*, oratorien défroqué, démo-

[1] *Médailles frappées sous le règne glorieux de l'Impératrice-Reine Marie-Thérèse.* Vienne, 1782, in-fol., 416 pages.

erate farouche, ce même Fouché qui, dix ans plus tard, dans la grande mascarade du premier empire, s'affublait, sans rire, d'un manteau de velours, d'une toque à plumes, et se faisait appeler *Monseigneur le duc d'Otrente*.

Ces trois énergumènes devaient commencer leur mission par venger Chalier en faisant massacrer six mille habitants dont le Rhône charria les cadavres. Ils procédèrent ensuite à l'apothéose du martyr de la Liberté, et, bien qu'il n'eût pas été brûlé, exhumèrent ses cendres (style d'alors) pour les déposer au Panthéon.

Voici comment un historien lyonnais ([1]) raconte cette singulière cérémonie :

« A partir du 10 novembre, toutes les églises furent fermées, et le culte chrétien demeura alors interdit. Ce jour était un dimanche; on célébrait à Paris la fête de la Raison. Une autre cérémonie, plus odieusement grotesque, remplaçait, sur les rives du Rhône, les antiques solennités de la religion populaire.

« Cette fête fut appelée l'Apothéose de Chalier. Le buste du tribun et une urne qu'on disait contenir ses cendres, furent promenés processionnellement dans la ville, comme des objets sacrés, et installés dans l'église de Saint-Nizier. Chalier fut appelé *un dieu sauveur, mort pour tous*. On l'encensa, on l'adora, au pied de la lettre. Cet hommage étrange fut accompagné de profanations, encore plus révoltantes envers le culte qu'on imaginait abolir pour

([1]) J. Morin, *Histoire de Lyon depuis la révolution de 1789*, etc. Lyon, 1847, in-8°. Cet ouvrage devait avoir cinq volumes; trois seulement ont paru. (*Voy.* pour l'apothéose de Chalier, t. III, pp. 412 et suiv.)

toujours. Des chants grossièrement impies se faisaient entendre. Les vases sacrés, dont on avait dépouillé les églises, étaient portés en triomphe par une troupe de forcénés, qui les agitaient en l'air avec des cris de dérision. Au milieu d'eux marchait un âne couvert d'une chape et coiffé d'une mitre; un calice était pendu à son cou; à sa queue étaient attachés le Crucifix, la Bible et l'Évangile. Ensuite un brasier fut allumé, les assistants l'environnèrent, le Crucifix et l'Évangile furent détachés de l'âne et jetés dans les flammes : l'âne se vit présenter à boire dans le calice.

« Les trois proconsuls, Collot d'Herbois, Fouché et Laporte, c'est-à-dire les trois délégués du gouvernement, ceux qui représentaient, à Lyon, la majesté de la France, assistaient officiellement à la cérémonie, dont ils avaient été publiquement les ordonnateurs; revêtus de leurs insignes, ils avaient leurs rangs dans la procession sacrilége. Quand le cortége fut arrivé à la place des Terreaux, au lieu où Chalier avait perdu la vie, un autel de gazon reçut les restes du dieu nouveau. Les trois commissaires de la convention s'avancèrent l'un après l'autre, et lui firent, agenouillés, leur hommage.

« Dieu sauveur, dit Collot d'Herbois, vois à tes pieds « la nation prosternée; elle te demande pardon de l'impie « attentat qui a mis fin à la vie du plus vertueux des hommes. « Mânes de Chalier, vous serez vengés! Nous en jurons par « la République. » Les allocutions de Fouché et de Laporte ne sont que des variantes de celles de Collot. »

La médaille que nous avons fait graver sous le n° 6, a évidemment rapport à la procession de l'âne, et à l'apo-

théose de Chalier. Elle porte d'ailleurs, en toutes lettres, le nouveau nom de Lyon, *Ville affranchie*. Bien qu'elle soit très-rare et qu'on l'ait payée en vente publique jusqu'à 80 francs (¹), elle passe pour apocryphe. Hennin, ni les auteurs du Tresor de Glyptique ne l'ont pas connue, ou du moins ne l'ont pas publiée.

Dire d'une pièce qu'elle est fausse, qu'elle est apocryphe, c'est parfois un moyen facile d'éviter une discussion, cela coupe court à tout.

Si la pièce à l'âne est apocryphe, la vente de 1843 prouve qu'elle est, du moins, antérieure à 1848, époque à laquelle on a fabriqué un si grand nombre de ces *grossièretés numismatiqnes*. Les industriels d'alors, qui avaient des ateliers montés, pouvaient fort bien avoir eu l'idée de *restituer* des pièces à la première révolution. A vendre des médailles d'étain 80 francs, l'entreprise devenait magnifique. Nous avions d'abord pensé à cette origine posthume; mais le catalogue de 1843 nous fit renoncer à cette idée. Il y avait donc là un petit problème à résoudre et, pour y parvenir, c'était à Lyon même qu'il fallait s'adreser.

A la demande de notre savant confrère, M. Morin-Pons, M. E.-C. Martin-Daussigny, conservateur du Musée archéologique de Lyon, a bien voulu nous adresser, à ce sujet, la lettre suivante :

« Lyon, ce 14 septembre 1869.

« Monsieur,

« Mon confrère de l'académie, M. Morin-Pons, m'a

(¹) Vente Tabard et Griége, faite à l'*Alliance des arts* de Paris, en 1843.

communiqué votre lettre du 28 août dernier, en me priant de vous donner les détails que vous demandez au sujet de la médaille commémorative de la procession de l'âne mitré, du 10 novembre 1793.

« Il existe trois médailles rappelant ce fait. Une en plomb, frappée, une en cuivre jaune, fondue, et une en cuivre rouge, frappée; cette dernière est fausse et apocryphe : les deux premières sont parfaitement authentiques.

« Parlons d'abord de celle de plomb [1]. L'âne tourné à droite, est coiffé de la mitre épiscopale, son dos est couvert d'une chasuble sur laquelle est couchée une croix, à ses épaules est ajusté un manipule, à son cou pend un calice, sur le flanc est suspendu un ostensoir et un ciboire est attaché à la queue. Le calice, le ciboire et l'ostensoir sont renversés. L'âne foule aux pieds l'Évangile, les cierges, la croix pastorale et la crosse épiscopale.

Dans le champ, au-dessus, est un triangle entouré de rayons lumineux. La légende de droite porte : MORT AU FANATISME, la légende de gauche ajoute : ET A LA SUPERTITION (*sic*). En exergue, on lit : VILLE AFFRANCHIE L'AN II. R. F. (République française.)

« La médaille est octogone, mais oblongue, c'est-à-dire à pans inégaux. Sa largeur est de 39 à 40 millimètres, sa hauteur de 58 millimètres, auxquels il faut ajouter 4 millimètres pour la belière. Elle a été portée comme insigne.

« Le revers de cette pièce est fort singulier; c'est une

[1] Collection Vaganay.

croix latine occupant toute la grandeur de la médaille, croix dont la partie verticale, ainsi que les bras, offre une largeur de 13 millimètres et se compose de petites étoiles en relief, placées diagonalement. (*Voy.* l'estampage n° 1 et 1*bis*.)

« La seconde médaille (1) est, comme je l'ai dit, en cuivre jaune et fondue. Elle offre un droit identique à celle de plomb, mais ses dimensions sont un peu différentes. Elle est large de 38 millimètres et haute seulement de 35 millimètres. Elle n'a pas de belière et n'était que commémorative. Cette différence de module provient, sans doute, du rétrécissement du moule en argile dans lequel elle a été coulée.

« Son revers est très-différent de celle de plomb. Il représente Minerve s'appuyant de la main gauche sur une pique, et posant la droite sur un bouclier ovale portant ces mots : LA LIBERTÉ OU, un squelette armé d'une faux et vêtu d'un linceuil, se tenant un peu en arrière, complète la phrase : *La liberté ou la mort.* Dans le champ, au-dessus, est un bonnet phygien, au centre de rayons lumineux. En exergue on lit :

« B. V N. C G. P C. I R. G R. L D. C T. C B. M. E B.

« (*Voy.* pour cette pièce les estampages n° 2 et 2*bis*).

« Ces deux médailles sont les seules vraies et authentiques.

« La troisième médaille en cuivre rouge, frappée (2), est fausse et apocryphe. C'est une contrefaçon exécutée, en 1814 ou 1815, pour M. Rosaz, grand collectionneur

(1) Musée de Lyon.

(2) Musée de Lyon.

lyonnais, qui vendit son cabinet à la ville en 1836, et n'avait jamais pu se procurer un exemplaire de la véritable médaille de 1793. Elle est gravée d'après la médaille moulée ou plutôt fondue, ce qui est évident, c'est que son coin a reproduit les accidents arrivés au moule de l'ancienne, accidents qui ne sont point dans la médaille de plomb que probablement M. Rosaz n'a jamais vue.

« Il est à remarquer, cependant, que la médaille Rosaz est plus grande que celle qui lui a servi de modèle et que ses dimensions sont exactement celles de la pièce de plomb. Elle a aussi une belière. (*Voy.* les estampages n° 3 et 3*bis*).

« Venons maintenant à l'explication des lettres placée en exergue :

« B. Bertrand, maire,
« C G. Claude Gravier,
« J R. Jean Richard,
« L D. Louis Dubois,
« C B. C. . . Bouchenu,
« E B. Étienne Boyet,
« officiers municipaux.

V N. Vincent Noël,
P C. Pierre Chazot,
G R. Gilbert Roch,
C T. Charles Turin,
M. Milon,

« M. l'abbé Gonon, dans sa *Bibliographie*, p. 295, a donné cette explication; mais n'ayant pas la médaille sous les yeux, il a transformé le C B. en C. B. et a fait ainsi d'un simple prénom un nom de famille. Il a interprété le C. par Carteron, et le B. par Bouchenu.

« Le sieur Carteron a bien été aussi, il est vrai, officier municipal en même temps que Bouchenu. J'ai vu leur signature à tous deux sur les mêmes actes, mais rien ne

prouve qu'il ait pris part à la procession de l'âne mitré. D'ailleurs, les officiers municipaux étaient en plus grand nombre que les dix dont les initiales sont sur la médaille qui ne désigne que ceux qui ont joué un rôle dans cette mascarade, résultat de l'effervescence des clubs, et n'ayant aucun caractère officiel, puisqu'elle n'a été qu'un épisode de la cérémonie de l'apothéose de Chalier.

« Les noms que porte la médaille sont ceux seulement d'entre les officiers municipaux qui ont voulu par ce monument perpétuer le souvenir de cette protestation contre le culte catholique.

« Puis enfin, une autre preuve de l'erreur de M. l'abbé Gonon, c'est que, sur la médaille, le c est petit, tandis que le B est grand, donc le c n'est qu'un prénom. D'ailleurs, des points séparent chaque nom, il n'y en a pas après le c mais bien après le B.

« Nous devons à Chinard, célèbre statuaire lyonnais, un souvenir artististique de cette burlesque cérémonie. C'est une statuette de la Liberté placée sur un piédestal rond, autour duquel se déroule la procession de l'apothéose de Chalier, et dans laquelle figure l'âne mitré. Cette œuvre curieuse et fort belle sera probablement un jour au Musée de Lyon.

« Je souhaite, Monsieur, que ces détails écrits, les trois médailles sous les yeux, puissent vous être de quelque utilité, et vous prie d'agréer l'hommage de mes sentiments de considération la plus distinguée.

« E.-C. Martin-Daussigny,
« Conservateur des musées archéologiques
de la ville de Lyon. »

Après avoir remercié M. Martin-Daussigny de son obligeante communication et des curieux renseignements qu'il a bien voulu nous donner, nous lui demanderons la permission de lui soumettre quelques observations que sa lettre nous suggère :

La pièce n° 2, *coulée* et de cuivre jaune, ne peut être que surmoulée sur une pièce antérieure, et cette pièce antérieure n'est pas celle au revers de la croix étoilée. Ne serait-ce pas plutôt celle qu'il attribue à Rosaz et dont le Musée de Lyon possède un exemplaire de cuivre rouge et frappé? Les dimensions, un peu plus petites, de la pièce coulée peuvent être l'effet de la dessication du moule de sable et du retrait du métal. On remarque sur la pièce Rosaz, derrière l'âne, un défaut provenant d'une cassure du coin. Le même défaut se voit sur la pièce coulée; circonstancee difficile à expliquer en supposant que cette dernière ait servi de modèle à l'autre.

N'est-il pas probable que Rosaz, au lieu d'avoir fait faire ou d'avoir fait de nouveaux coins, s'est contenté de reproduire la pièce à l'âne par le moulage, et que c'est à lui qu'il faut attribuer la pièce coulée de cuivre jaune?

L'exemplaire que nous avons fait graver et qui appartient a notre excellent confrère, M. Vanden Broeck, est d'étain et frappé. C'est la même pièce que celle de cuivre rouge. M. Durand de Lancy la possédait également d'étain, et son exemplaire est passé, avec toute la suite de la Révolution qu'il avait réunie, dans le riche cabinet de M. Codeville, à Paris.

M. Durand avait aussi une autre pièce, complétement inédite, et qu'il décrit en ces termes :

An. II. Lyon. Tête d'un âne avec chasuble au cou, devant un ratelier.

Rev. Lisse.

Plomb. 79 millimètres.

On avait assuré à M. Durand que c'était là *la seule véritable* médaille à l'âne. Pourquoi n'aurait-on pas fait deux et même trois médailles pour conserver le souvenir d'une aussi *auguste cérémonie* que l'apothéose du dieu Chalier?

R. Chalon.

CURIOSITÉS NUMISMATIQUES.

PIÈCES RARES OU INÉDITES.

(QUINZIÈME ARTICLE.)

PL. VII.

Noble de Waleran de Ligny.—Jeton de la Monnaie de Gand.—Bractéate de Campen. —Monnaie d'Anholt.—Monnaie de Zonhoven.—Renaud de Fauquemont.

I

Type ordinaire des *Nobles* d'Edward III d'Angleterre. Le prince, debout dans le navire, porte l'écusson écartelé de France et d'Angleterre, sans aucun changement : E ❋ × · GO WALLERD ⁘ DEI ⁘ GRA ⁘ COM ⁘ DE × LYNE × IO ⁘.

— Reproduction complète de la pièce anglaise, y compris le E au centre de la croix : ✠ IHC ⁘ TVTEM ⁘ TRANSIENS ⁘ PER ⁘ MEDIV ⁘ ILLORVM ⁘ IBAT.

Or. Gr. 7.60. Chez M. Justen.

Waleran III (1371—1413 ou 15), second comte de Ligny, fut un fécond et intrépide imitateur des monnaies

royales françaises contemporaines. Voici maintenant la preuve qu'il a même été chercher ses modèles de l'autre côté du détroit. Notre honorable ami M. Cuypers van Velthoven a donné, dans ce Recueil, 2e série, t. II, p. 170, sur les seigneurs de Ligny et sur leurs monnaies, une excellente notice, à laquelle nous ne pouvons que renvoyer le lecteur.

Parmi les *pièces à retrouver* de Waleran de Ligny, mentionnons le *franc à cheval* dont l'existence est constatée par un document que nous avons publié dans le premier supplément à nos *Recherches sur les monnaies des comtes de Hainaut*, p. 56.

Remarquons aussi la manière bizarre dont est coupé le mot LYNEIO. Les deux dernières lettres sont séparées par un sautoir LYNE × IO. Sur le *mouton* du même seigneur, la coupure existe aussi, mais avant les trois dernières lettres LIN⁜ EIO. Ces singularités, qu'on a prises pour des caprices de graveur, avaient souvent pour but de distinguer les diverses émissions d'une même pièce. Nous en avons donné plus d'un exemple dans nos monnaies du Hainaut.

II

La pucelle de Gand assise et tenant l'écusson aux armes de la ville : ✠ LEGHPEN ⁜ OM ⁜ DE ⁜ MVNTE ⁜ VAN ⁜ GHENDT.

— Armoiries de Philippe le Beau, portant en cœur le lion de Flandre : VA × DE × HTOGHE × PHS × GRAVE × VA × VLAEN.

C. Collection de M. Durand, aux Courtillets.

Ce joli jeton de la monnaie de Gand, frappé au nom du duc (archiduc) Philippe le Beau, se trouvait dans la collection de M. Baart de la Faille (n° 839, p. 29 du catalogue). Il n'est cité ni par Van Mieris, ni par Van Orden, et M. Durand, qui en a été l'heureux acquéreur, ne l'a rencontré dans aucun catalogue.

Trois maîtres de la monnaie de Gand se sont succédé sous Philippe le Beau.

1° Nicolas le Bungneteur, du 18 juillet 1482 au 21 mai 1484. Il avait eu précédemment la Monnaie de Bruges, et était, sans doute, le frère ou le fils de Marc, dont M. Durand possède aussi deux jetons. (Voy. *Revue de la Numismatique belge*, 2e série, t. III, p. 124, et 4e série, t. VI, p. 177.

2° Jean Clays, du 2 juin 1484 au juin 1485; et

3° Mathieu de Tilly, du 9 juillet au 9 décembre 1489.

En l'absence de date et de tout autre indication, il serait, nous paraît-il, impossible de dire pour lequel de ces trois maîtres le jeton a été frappé.

III

Cette petite bractéate, en billon noir et d'une légèreté extrême (elle ne pèse que 12 centigrammes), n'offre qu'un type assez banal, un château à trois tours. Sa détermination ne pourra donc jamais être que conjecturale. M. Hooft van Iddekinge l'attribue à Campen, dans l'Overyssel, et voici les motifs qu'il allègue à l'appui de son opinion. On connaît, dit-il, des monnaies semblables de Groningue, de Deventer et de Nimègue. Ces trois villes, qui se prétendaient libres et impériales, copiaient volontiers les mon-

naies allemandes. On sait que l'Allemagne est la patrie des bractéates et des *hellers* unifaces. Il n'y aurait donc rien d'étonnant que Campen eût aussi ses *hellers*. Si, maintenant, on retrouvait ceux de Zwolle, nous en aurions de toutes les villes impériales situées dans les Pays-Bas.

Les *hellers* de Groningue sont les plus nombreux, comme les plus variés. On en connait une soixantaine de différents types, toujours plus ou moins imités des autres monnaies de la même ville, ce qui permet, jusqu'à un certain point, d'en faire un classement rationnel.

IV

Saint Charlemagne assis et ayant devant lui l'écusson à l'aigle (type des gros d'Aix-la-Chapelle) : * S · KAR ⁝ GISEB · ER . . . . . A.

— Croix pattée, dans un cercle, légende intérieure : ✠ MONETA ⁝ DE ⁝ AENHOL'. Légende extérieure : ✠ ANNO ⁝ DOMINI . . . . LESIMO ⁝ AAAA . . . VII.

Arg. Gr. 1.20. Chez M. X.... Pièce en mauvais état et qui doit avoir perdu beaucoup de son poids.

Le propriétaire de cette monnaie l'attribue, d'après M. Van der Chijs et en complétant la date MCCCCXXVII, à Gisbert II de Bronckhorst, premier seigneur d'Anholt du chef de sa femme, Marguerite de Gemen. Ce Gisbert mourut en 1432.

La Revue s'est occupée, à diverses reprises, des seigneurs et des monnaies d'Anholt. (*Voy.* 2e série, t. II, p. 165, *ib.*, t. IV, p. 259, et 4e série, t. I, p. 431.)

V

Ecusson écartelé, aux 1 et 4 bandé de huit pièces, aux 2 et 3, un lion : ✠ HERDEBASTI DNS SONVE.

— Croix pattée dans un cercle : ✠ MONETA NOVA SONVEN.

B. N. Gr. 1.00. Collection de S. A. S. le duc d'Arenberg.

Cette imitation des doubles mites de Flandre a été frappée par Henri de Bastogne, fils de Gérard de Bastogne, chatelain de Durbuy, qui avait acquis les seigneuries de Zolder et de Zonhoven, du chef de sa femme, fille d'Engelbert de la Mark, seigneur de Louverval.

M. Perreau, notre regretté confrère, a donné dans cette Revue, t. III, p. 75, deux monnaies du même Henri, mais frappées à Zolder (*moneta Sulrensis*). Il n'a pas connu de monnaie de Zonhoven.

VI

Écu triangulaire au lion à queue fourchue : REINOLT . . . . . BOR' (VALKEN BOR' ?).

— Croix pattée coupant la légende intérieure : BN | DI | GT | VS. Légende extérieure illisible.

Arg. Pièce ébréchée. Chez M. X....

A qui attribuer cette pièce? Peut-être à Renaud III, de Gueldre (1343—1361). Mais notre savant confrère, M. Meyer, de La Haye, conservateur du cabinet des médailles de Sa Majesté, consulté à ce sujet par son collègue de

Leyde, notre excellent ami M. Hooft van Iddekinge, propose, à cause des deux dernières lettres OR', très-visibles, de la donner à Renaud de Schoonvorst, seigneur de Fauquemont (Valkenburg), qui posséda la seigneurie de Fauquemont, pendant moins d'un an (1354).

M. Van der Chijs a attribué au même Renaud de Schoonvorst, le beau florin d'or au type de Florence, que M. Perreau a décrit dans cette Revue (2e série, t. I, p. 384), et qu'il a donné, selon nous, avec toute probabilité, à Renaud I (1305—1332). La pièce d'argent ne pourrait-elle pas être aussi du même seigneur?

R. Chalon.

CURIOSITÉS NUMISMATIQUES.

PIÈCES RARES OU INÉDITES.

(SEIZIÈME ARTICLE.)

PL. IX ET X, Nos 1 A 13.

Demi-daldre de Tournai, 1581. — Crown de Henri VIII. — Florin d'or de Marguerite, abbesse de Thorn. — Testao de don Antonio. — Denier de Tongres. — Gros de Henri, abbé de Werden. — Monnaie de Henri de Brederode. — Médaillon de Melchior Lorichs. — Méreau de Marchiennes. — Pièce inédite de Deventer. — Contrefaçon reckheimoise. — Un triens barbare. — Un triens de Cornilio.

I

Buste à droite et cuirassé : PHS · DG · HISP · Z . REX · DNS · TORNA; à l'exergue, 1581.

Écusson ordinaire de Philippe II, couronné, accosté de deux briquets et posé sur une croix de Bourgogne : · DOMINVS : MICHI : ADIVTOR ⁂.

A. Gr. 16.80 (demi-daldre). Coll. de M. Serrure fils.

La date de cette pièce, qui est, dit-on, de la plus grande rareté, doit étonner, au premier moment. On sait que

Tournai, que défendait énergiquement la princesse d'Épinoy, ne capitula que le 30 novembre 1581. On aurait tort d'en conclure, cependant, que cette monnaie a été frappée dans les derniers jours de décembre, après la prise de possession de la ville par le prince de Parme.

Les Etats, pour qui la princesse d'Épinoy tenait à Tournai, n'avaient pas encore déclaré la déchéance du roi, et c'était toujours au nom de Philippe II qu'ils se battaient contre son lieutenant. Leurs monnaies, de 1577 à 1579, portent toujours la tête ou le nom du roi.

Mais, dès 1580, dans les provinces révoltées, à Anvers, Bruges, Tournai, Middelbourg, on avait repris l'ancien type royal uniquement comme nécessité financière et nullement en signe de soumission.

L'exemplaire que nous décrivons ici provient d'une vente faite à Tournai, par le notaire Macau, le 19 mai dernier.

II

Rose couronnée, accostée des lettres H et K également couronnées : ✠ HENRIC ⁘ VIII ⁘ RV TILTANS × ROSA × SIC × (*sine*) SPI (*na*).

– Écu écartelé de France et d'Angleterre, couronné et accosté des lettres H et I également couronnées : ✠ DEI ⁘ G ⁘ R ⁘ ANGLIE × Z × FRANC ⁘ DNS ⁘ HIBERNIE ⁘.

Or. Gr. 3.65. Coll. de M. Serrure fils.

Cette *crown* de Henry VIII offre une particularité singulière. Les lettres couronnées dont le royal Barbe-Bleue

accostait le type de ses monnaies, sont H (Henricus), et les initiales de ses épouses successives : K (Katherine d'Aragon sa première femme) ; A (Anna Boleyn, sa seconde femme), et I (Jeanne Seymour sa troisième). Il remplace aussi, quelquefois, dit M. Henfrey (1), l'initiale du nom de la reine par la lettre R (*Rex*), sans doute pendant les *sede vacante* de ses nombreux veuvages. Au surplus, comme il a eu trois femmes du nom de Catherine et deux du nom de Jeanne, on ne voit pas trop pourquoi M. Henfrey donne exclusivement les K et les A, aux deux premières.

On sait que Henry VIII, quand il était fatigué d'une de ses femmes, trouvait, dans sa magistrature debout comme dans sa magistrature assise un moyen facile et rapide de s'en débarrasser. La hache du bourreau ne se faisait pas attendre.

Jeanne Seymour avait eu la chance de mourir en couches, le 14 octobre 1537. Elle eut pour successeur, en janvier 1540, Anne de Clèves, répudiée la même année, puis le 8 août 1540, Katherine Howard, décapitée six mois après.

La *crown* ci-dessus décrite est évidemment le produit d'une confusion de coins. Les monnayeurs les usaient moins vite que le roi ne faisait de ses femmes; et un coin à l'initiale de Jeanne a dû, par distraction, avoir été employé avec un coin de Katherine Howard, distraction qui pouvait coûter cher au malheureux ouvrier, car elle tendait à faire croire que le *défenseur de la foi* s'était rendu cou-

(1) H.-W. Henfrey, *A Guide to the study of english coins*. London, 1869, p. 38.

pable de bigamie, et Henry VIII, en grand théologien qu'il était, n'entendait pas la plaisanterie sur de telles matières.

III

L'empereur à mi-corps, tenant le sceptre de la main droite, la tête couronnée : FERDI * ROMA * IMPE * SEM * AVGVS.

— Écusson aux quatre lions : ☋ MARGA * D * BREDROD * AB * THORENS.

Or. Gr. 3.25. Coll. de M. Serrure fils.

Ce florin d'or de Marguerite de Brederode, abbesse de Thorn, morte en 1577, est une variété notable de la pièce décrite et gravée par M. Vander Chijs, pl. XXXI, n° 4, de son livre sur les monnaies des seigneuries du Brabant et du Limbourg. Nous renvoyons, pour l'histoire de ce chapitre noble, à la notice de M. Wolters, Gand, 1850, in-8°, et à divers articles de la *Revue numismatique*.

IV

Écusson couronné aux armes de Portugal : ✠ ANTONIVS : I : REX : PORTVG · ET · AL.

— Croix de l'ordre du Christ anglée de quatre annelets : ✠ IN ▲ HOC ▲ SIGNO ▲ VINCES.

A. Gr. 8.10. Coll. de M. Serrure fils.

Voilà donc, enfin, un de ces *testons* de Goreum, dont on possède encore trois coins du droit, légèrement variés, mais dont le coin du revers n'existe plus. Nous avons décrit

un de ces coins dans notre *Notice sur don Antonio.* (*Revue de la Numismatique belge*, 1868, pl. IV, n° 7.) D'après des documents recueillis par notre excellent ami M. P. Cuypers Van Velthoven, les états de Hollande, pour s'opposer à la fabrication de ces pièces, prétendaient qu'elles ne contenaient, en valeur intrinsèque, qu'environ la moitié de leur valeur nominale. Nous devons faire remarquer que le teston ci-dessus ne semble pas justifier cette accusation, ni par son poids, ni par le titre de l'argent qui paraît être très-élevé. Peut-être en a-t-il été de ces pièces comme des *francs* du pape qu'on a quelque peu calomniés.

V

Tête impériale de face. — Type employé par les empereurs Conrad II (1024-1039) et Henri III (1039-1056). Légende illisible à défaut d'une frappe suffisante.

— Guerrier court vêtu, debout et de face, tenant, de la main droite, une lance, et de la gauche, un bouclier rond dont une partie seulement est empreinte. Dans le champ, une croisette et une épée large et courte. On distingue dans la légende les lettres : TVIERV ?

A. Gr. 0.85. Collect. de W. de Voogt.

Cette singulière petite pièce a été trouvée, il y a deux ans, près de Tiel, dans la Gueldre. Le côté de la tête impériale la reporte aux règnes des empereurs Conrad II et Henri III, mais ce type a subi, ici, une singulière altération. Le nez est remplacé ou est recouvert par une tête plus petite, placée, ainsi, en abyme de l'autre, comme on dit en

langage héraldique. Le revers offre la plus grande analogie avec les nos 35 et 36, pl. XXI de cette Revue, année 1856.

Ces deux pièces, sœurs de celle de M. de Voogt, faisaient partie de l'importante trouvaille de Maestricht, si bien décrite et si bien expliquée par notre excellent confrère M. de Coster. Ce numismate, avec sa sagacité ordinaire, proposait de les donner à l'atelier de Tongres, « dont, disait-il, il serait surprenant que la monnaie ne fût point représentée dans ce trésor. »

La légende, malheureusement incomplète, de la pièce que nous décrivons ne vient pas à l'encontre de cette opinion, bien au contraire, puisqu'on peut la lire avec assez de probabilité : TVIERV, ce qui ferait, avec le I dur des langues du Nord, TVGERV ou TVNGERVS.

Attendons, cependant, et espérons un exemplaire plus complet.

VI

Type ordinaire du gros tournois français; bordure de douze fleurs de lis : TVRONV · S · CIVIS.

— Croix pattée dans un cercle; légende intérieure : ✠ HEN ∘ WERDH · ABB. Légende extérieure : ❀ BHDICTV ⁝ SIT ⁝ HOME ⁝ DHI ⁝ DEI ⁝ IHVXPI.

A. Gr. 3.08. Coll. de M. Serrure fils.

Werden est aujourd'hui une petite ville de 2.500 habitants, sur la rive gauche de la Ruhr, à cinq lieues N.-E. de Düsseldorf, dans la province prussienne de Clèves-Berg. Jadis enclavée dans le comté de la Mark, elle appar-

tenait à une abbaye impériale et libre de bénédictins, fondée, au VIIIe siècle, par saint Ludgerus, premier évêque de Munster.

Comme princes de l'empire, les abbés de Werden, qui prenaient le titre d'abbés de Werden et d'Helmstadt, avaient joui du droit régalien de battre monnaie. Mais un petit nombre de ces prélats semblent en avoir usé; car les monnaies de Werden se rencontrent bien rarement, surtout pour les abbés antérieurs au XVIIe siècle.

Le catalogue de l'immense collection Reichel n'en mentionne pas d'antérieures à l'abbé Hugo von Assindia (1615-1646), et la pièce la plus récente qu'on y trouve est un thaler d'Anselme Sonius, de l'année 1765.

Le *Repertorium* d'Appel cite trois bractéates sans nom d'abbé; un petit denier d'argent au type impérial, de Wilhelmus de Hartenberg (1310-1330), que donne également Mader, t. I, p. 176, pl. n° 100; une monnaie d'argent (également d'après Mader, t. VI, p. 104) de Conrad von Gleichen (1454-1477), et trois ou quatre pièces plus récentes que nous croyons inutile de mentionner ici.

Deux abbés du nom de Henri et tous les deux des comtes de Wildenberg, ont gouverné l'abbaye de Werden. Le premier, de 1288 à 1310; le second, de 1360 à 1382. C'est à ce dernier que nous pensons devoir attribuer la pièce de M. Serrure. Les imitations des gros tournois, dans les provinces rhénanes et la Westphalie, se rapprochent plus, par leur date, de la fin du XIVe siècle que du commencement. Témoin les *gros* de l'abbesse d'Essen, voisine des abbés de Werden.

Nous avons cherché, sans pouvoir y parvenir, à deviner

la signification des trois roses quintefeuilles, ou fleurs de néflier, qui marquent le commencement de la légende du revers. Il semblait rationnel d'y voir les armes de l'abbé ou celles de l'abbaye; mais ces trois fleurons, qui ressemblent parfaitement aux armes des d'Arenberg, ne sont, d'après Rietstap, ni celles des Wildenberg, ni celles de l'abbaye de Werden. Les premiers portent *d'hermine à l'écusson de gueules en abîme;* l'abbaye, *d'argent au chevron de sable accosté de trois têtes de more tortillées d'argent.*

On trouve dans la *Germania sacra*, de Bucelin, t. II, pp. 306 à 322, une histoire assez étendue de l'abbaye de Werden. Nous y renvoyons le lecteur.

VII

Buste d'évêque en chape et barbu : ✠ PETRVS · APOS · PON · MAX ·

— Lion debout et tenant un drapeau : · MONE NOVA · ARGENTE · · D · I · VY ·

A. Gr. 3.90. Coll. de M. Serrure fils.

Nouvelle variété de la monnaie de Henri de Brederode, seigneur de Vianen ou Vyanen, que nous avons donnée dans le neuvième article des *Curiosités numismatiques* (Revue; année 1866), et dont M. Serrure avait déjà décrit trois autres variétés dans le troisième volume du *Vaderlandsche Museum,* p. 72.

VIII

Melchior Lorichs, qu'on trouve aussi nommé Lorch, Lorich et Lorick, peintre du XVIe siècle, bien connu, naquit

à Flensbourg, dans le Holstein, en 1527. Il s'adonna d'abord à la gravure sur métaux et sur bois et se mit en apprentissage chez un orfèvre de Lubeck. On ignore qui lui enseigna la peinture, et tout fait supposer qu'il fut en grande partie son propre maître. Lorichs parcourut ensuite l'Allemagne et l'Italie, visita à Vienne la cour impériale; à Augsbourg, le comte palatin Othon le prit à son service, au temps où la diète se tenait dans cette ville. Il paraît y avoir peint surtout des portraits.

Muni de lettres de recommandation, il parcourut, alors, les Pays-Bas, puis l'Italie, fit le voyage de Constantinople avec l'envoyé de l'empereur. Il y peignit, dit-on, ou plutôt dessina les portraits du Sultan, des sultanes favorites et de l'ambassadeur persan, Ismaël.

Pendant une fête que donnait l'envoyé impérial, Lorichs eut l'occasion de dessiner divers costumes, qu'il fit connaître, plus tard, par la gravure sur bois. Après être resté plusieurs années en Turquie, il devint, en 1582, peintre de la cour de Frédéric II, à Copenhague.

On ignore l'année de sa mort; mais une de ses gravures sur bois prouve, par la date qu'elle porte, que notre artiste vivait encore en 1590.

Le médaillon de plomb, que nous avons fait reproduire sous le n° VIII, appartient à la collection de l'université de Leyde. Comme on n'y voit ni signature ni monogramme, il serait très-hasardeux d'en rechercher l'auteur. Peut-être est-il de Lorichs lui-même. La date semble devoir se lire 1563, mais le dernier chiffre est douteux et pourrait être un 7.

Melchior Lorichs est l'un des ancêtres de Gustave-Daniel

de Lorichs, chambellan et chargé d'affaires de S. M. le roi de Suède et de Norwége, en Espagne, qui publia, en 1852, un volume in-4° sur les monnaies celtibériennes, ouvrage considérable mais resté inachevé.

IX

L'abbaye de Marchiennes sur la Scarpe, à trois lieues de Douai, dans l'Ostrevant et le diocèse d'Arras, fut fondée, dit Gazet, vers l'an 640, par le conseil de saint Amand, et dotée par sainte Rictrude, femme du duc Adabalde, frère d'Erquembalde, maire du palais du roi Clovis. Elle fut d'abord occupée par des moines de Saint-Benoit, mais bientôt après, ces moines furent remplacés par des nonnes, et Rictrude, devenue veuve, y prit le voile avec ses trois filles.

L'abbaye ayant été saccagée par les Normands, le comte Bauduin le Barbu, qui la rétablit, vers l'an 1028, y plaça de nouveau des moines bénédictins.

Le méreau qui figure sous le n° IX, et qui porte en toutes lettres le nom de Marchiennes, offre, d'un côté, les armes du quarante-huitième abbé, Jean du Jonequoy, qui portait : *écartelé aux 1 et 4 de gueules à trois roues d'argent posées 2 et 1 ; aux 2 et 3, d'argent à trois losanges de gueules, posées 2 et 1, celle du premier canton couverte par un franc-quartier fascé d'or et d'azur de quatre pièces.*

L'escarboucle fleurdelisée, dans le champ du revers, figure comme pièce principale dans les armoiries de l'abbaye dont le nom, du reste, forme la légende.

La *Gallia christiana* n'indique pas la date de la promo-

tion de Jean du Jonequoy. On trouve que son prédécesseur, Pierre Piérart, assista, comme commissaire, à l'élection de Pierre Loyens à l'abbaye de Saint-Martin de Tournai, en 1604; et que du Jonequoy, lui-même, assista, en 1622, à l'élection d'un autre abbé de Saint-Martin, Antoine de Roore.

La date de l'élection de du Jonequoy, qui doit être fixée entre les années 1604 et 1622, est très-probablement celle que porte le méreau, 1615.

Notre abbé se démit de sa dignité en faveur de son neveu, l'an 1650, et mourut l'année d'après.

Le méreau que nous avons fait reproduire par la gravure appartient aussi au cabinet de Leyde. Il est de cuivre coulé, mais paraît être ancien. Le moulage était du reste un procédé de fabrication fort souvent employé pour les méreaux, principalement dans les localités où il n'y avait pas d'atelier monétaire.

M. Dancoisnes, maire d'Henin-Liétard, possède, dit-on, un exemplaire de plomb de ce même méreau. Il serait curieux de pouvoir le comparer avec celui de cuivre, et de s'assurer si le méreau de plomb est également coulé.

X

Armoiries de la ville de Deventer : * MON × NO × CIVIT × IMPER × DAV.

— Le globe impérial portant le chiffre de la valeur de la pièce, 24 (deniers), et accosté du millésime 1602 : × RVDOL × II × ROM × IMP × SEM × AV ×.

A. Gr. 1.80. Cabinet de Leyde.

Cette pièce de 2 sous, de la ville impériale de Deventer, n'a pas été connue de P. Verkade qui, dans son *Muntboek*, pl. 177, n° 4, a donné une pièce frappée pour la ville de Zwolle, aux mêmes types et à la date de 1601.

XI

Écu tranché pour simuler les armes d'Utrecht, ayant en pointe une aigle. Sans légende.

— En trois lignes : IN REC KVM.

C. Cabinet de Leyde.

Ceci est encore une variété nouvelle des supercheries des seigneurs de Reckheim. L'intention d'imiter les *dutes* d'Utrecht est évidente.

M. Wolters, dans sa *Notice sur Reckheim*, avait donné, sous les n°s 55 à 59 de ses planches, cinq variétés de ces fausses *dutes* d'Utrecht, et nous-même, dans la Revue, en 1853, deux nouvelles variétés de la même pièce.

XII

Tête de profil, à droite, sommée d'un croissant et d'une boule (comme sur les monnaies sassanides), au devant, une croix sur un globe; par derrière, les lemnisques de la couronne détachées et dans le champ. Un simulacre de légende composé de points triangulaires ou cunéiformes.

— Croix potencée. Légende simulée, illisible.

Or. *Triens*. Communiqué par M. Hooft van Iddekinge.

Dans l'impossibilité où je me trouvais de rien comprendre à cette énigme, j'en ai demandé le mot à notre savant confrère, M. le vicomte d'Amécourt, président de la Société française de numismatique, et possesseur de la plus nombreuse collection de *triens* qu'on ait jamais réunie. Je ne puis mieux faire que de transcrire sa réponse.

« Je ne puis vous donner aucun éclaircissement sur le *triens* dont vous m'envoyez l'empreinte et que je classe parmi les tiers de sol barbares des bords du Rhin. La croix potencée appartient à toute la région du Rhin, depuis Worms jusqu'à la mer. Je ferai plus tard des études pour mieux les localiser.

« Le croissant est une dégénérescence d'un type qui appartenait dans l'origine à la Séquanaise. C'est le fleuron du diadème qui, de face, est une espèce de rose, et, de profil, est figuré par une espèce de croissant sur les monnaies de Besançon et des localités voisines.

« On a cessé de comprendre ces détails en les reproduisant, et, sur le triens que vous me communiquez, le fleuron n'est plus à sa place; il est séparé de la couronne et ne tient plus à la tête. Le nœud des lemnisques n'est pas mieux compris; il est détaché du diadème et placé trop haut.

« En somme, c'est une grossière immobilisation dans laquelle il est difficile de voir poindre la renaissance d'un type nouveau. Il est probable que le copiste ignorant n'a pas mieux compris les légendes qu'il n'a compris le diadème, et qu'on n'en pourra pas tirer grand'chose pour la science, etc. »

XIII

Buste de profil, à droite, la tête ornée d'une couronne ou bandeau royal : ✠ CORNILIO.

— Deux personnages debout se tenant par la main, et tenant chacun, de l'autre main, un objet indéterminé : ✠ LENE — SM.

Or. Gr. 1.32. Cabinet de Leyde.

Une belière soudée à cette pièce prouve qu'elle a été portée comme amulette ou comme bijou. Quelle est la localité que désigne le mot *Cornilio* très-lisible? Peut-être Corneillan, *Cornelianum*, bourg à deux lieues d'Aire, dans le midi de la France. Le nom du monétaire doit-il se lire TENE — S M(onetarius) ou LENE — S? Ces deux noms sont également inconnus dans la liste formée par M. Cartier.

R. Chalon.

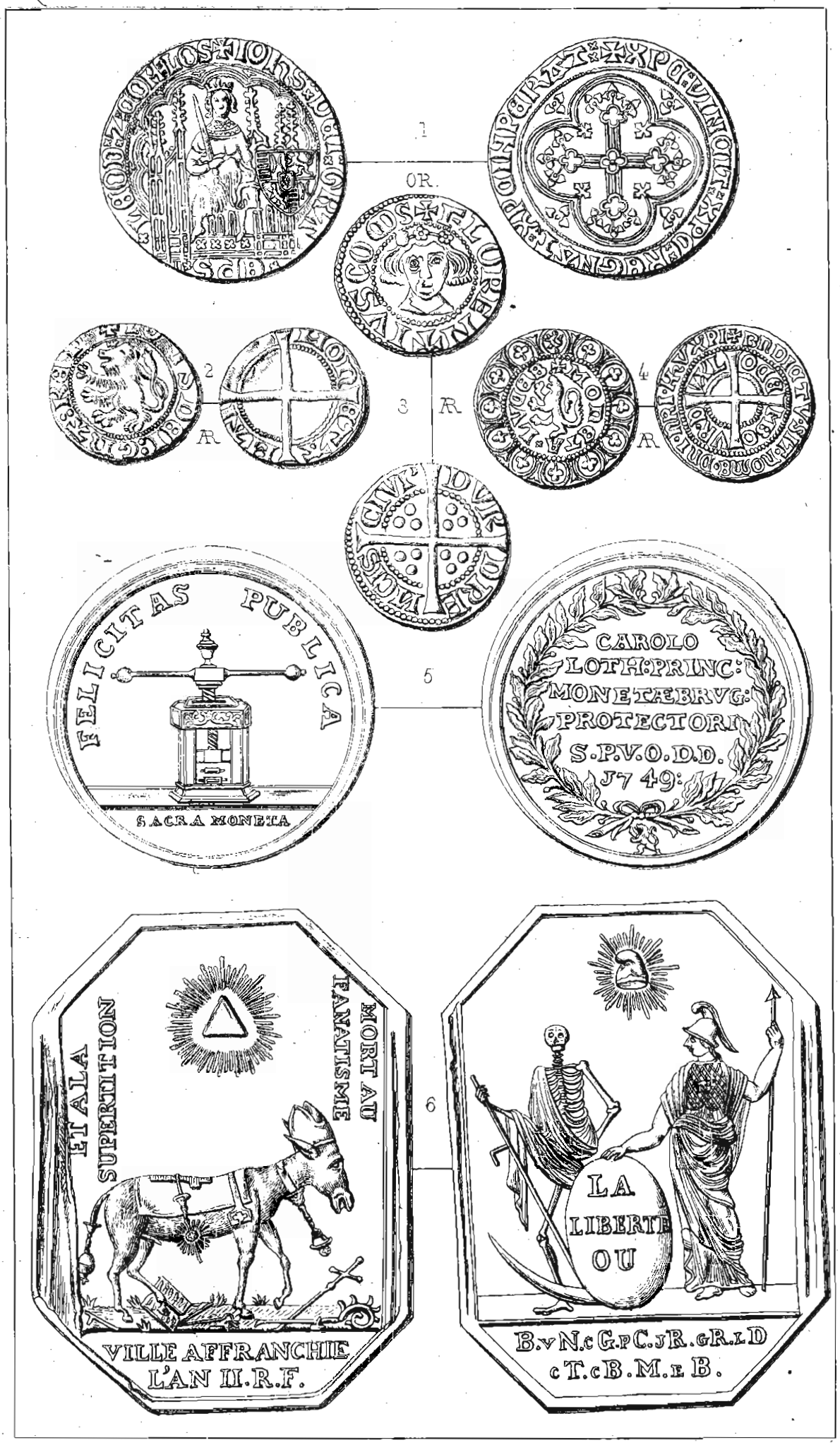
1
OR.
2
AR
3
AR
4
AR
FELICITAS PUBLICA
SACRA MONETA
5
CAROLO
LOTH:PRINC:
MONETÆBRVG:
PROTECTORI
S.P.V.O.D.D.
J749:
ET ALA
SUPERSTITION
MORT AU
FANATISME
VILLE AFFRANCHIE
L'AN II.R.F.
6
LA
LIBERTE
OU
B.vN.cG.pC.JR.gR.LD
cT.cB.M.eB.

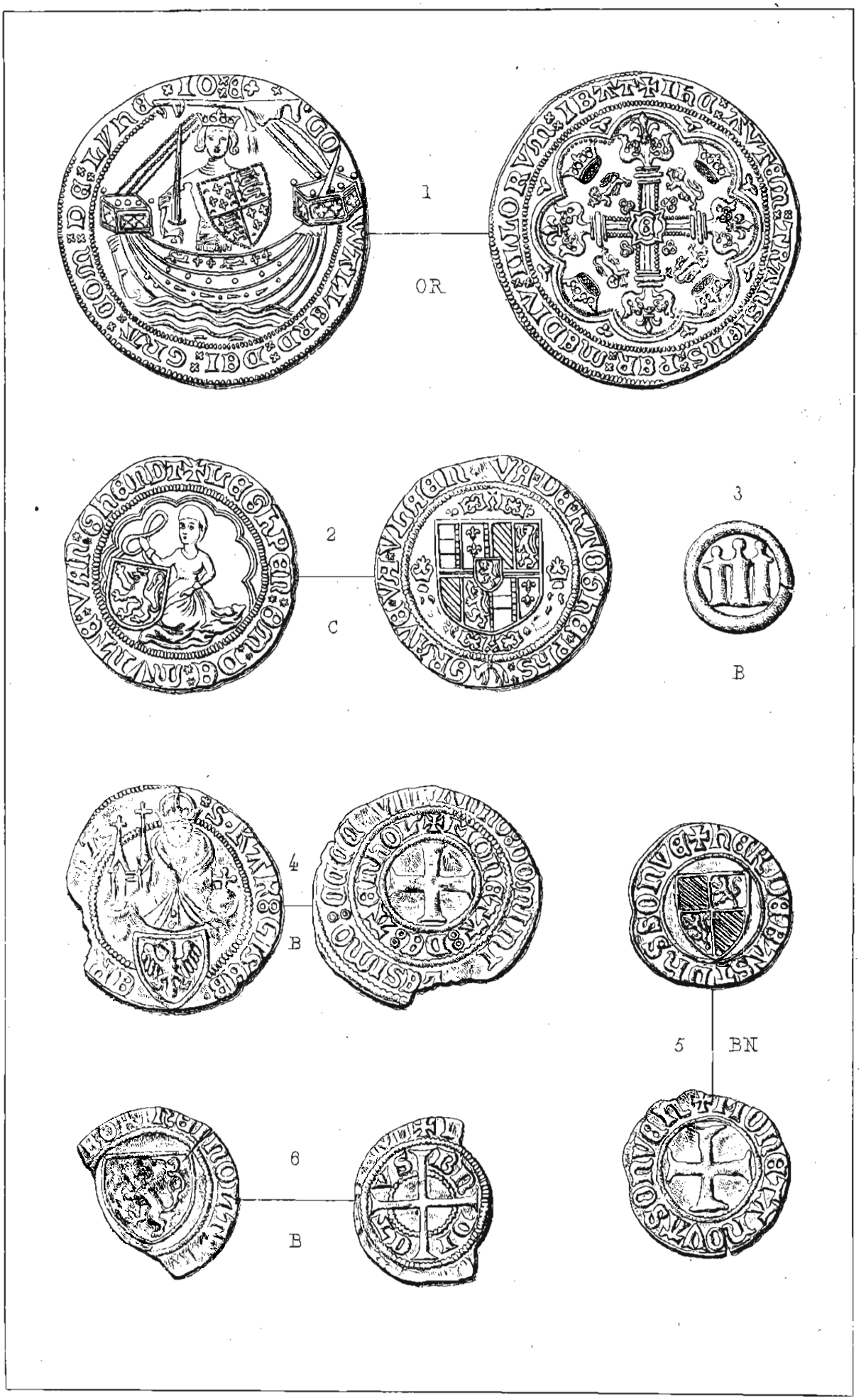
1
OR
2
C
3
B
4
B
5
BN
6
B

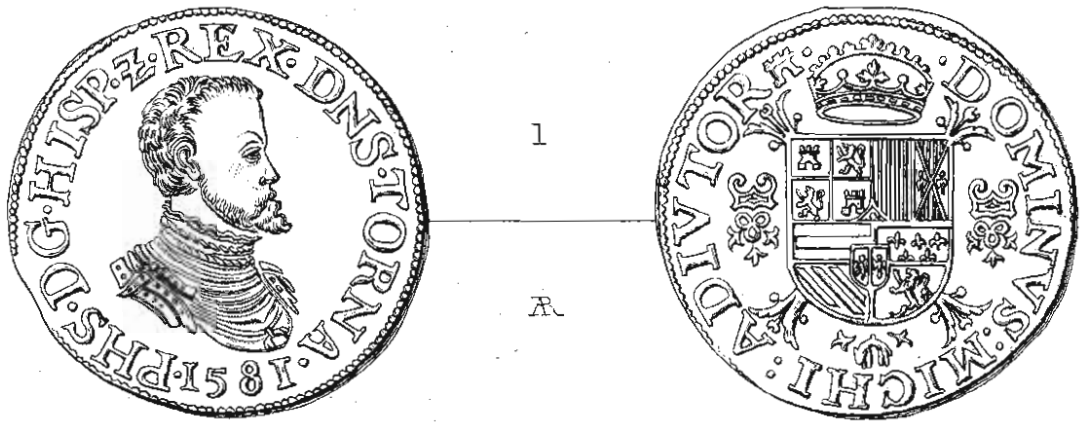
PHS·D·G·HISP·Z·REX·DNS·TORNA·1581
DOMINUS·MICHI·ADIUTOR·
1
AR.

2
OR

3
OR

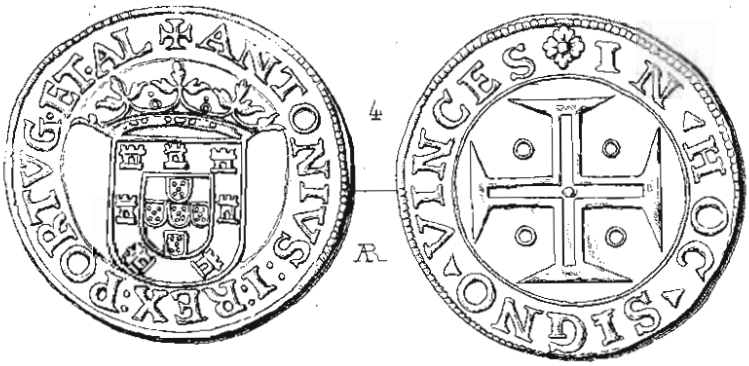
4
AR.

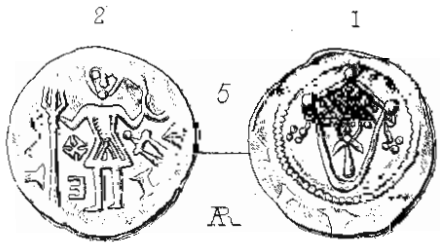
2
1
5
AR.

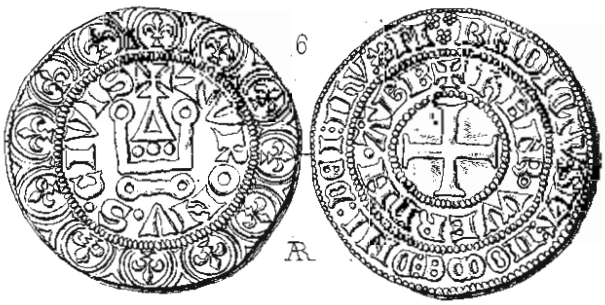
6
AR.

7
AR.

8.

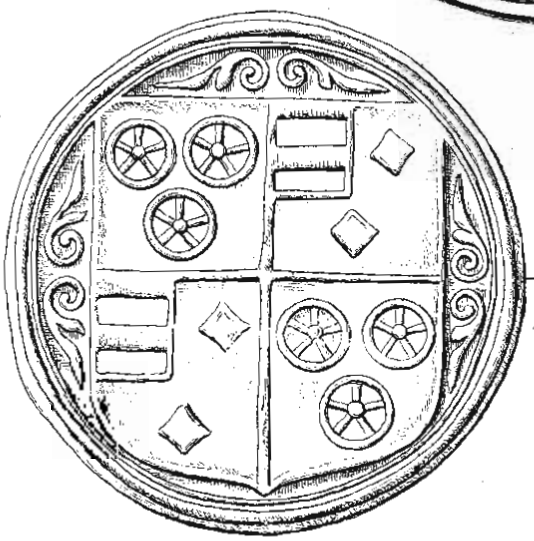

9

C

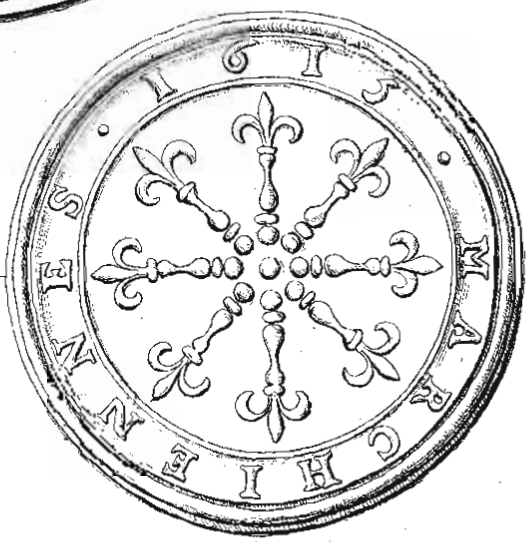

10

R.

11

C.

12

OR

13

OR